

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 19 juin 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence de la mairesse suppléante, la conseillère Hélène Martin, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le maire Marc-Alexandre Brousseau Le conseiller Jean-François Delisle

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
2017-229TM

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 5.1 Dépôt du rapport financier de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
2017-230TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron
le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 29 mai, 5
juin et 12 juin
2017 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 29 mai, 5 juin et 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 29 mai, 5 juin et 12 juin 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Dépôt du rapport
financier de
l'année 2016

ATTENDU le dépôt du rapport financier pour l'année 2016 par le trésorier de la Ville de Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Marco Tanguay
la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QU'il soit attesté que le trésorier a déposé au Conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur la
demande de
dérogation
mineure

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 864, rue Notre-Dame Est.

La mairesse suppléante demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 864, rue
Notre-Dame Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-052 concernant un immeuble situé au 864, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un accès à la propriété de 14,2 mètres de largeur lorsque prescrit à 12 mètres maximum;

2017-233TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR	le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-052 relativement au lot numéro 4 383 738 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Plan-projet de
rénovation au
236, rue Notre-
Dame Est

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2017-053 concernant la propriété située au 236, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme et modifiée par la suite;

2017-234TM

ATTENDU QUE le plan-projet modifié consiste à retirer un revêtement métallique de la terrasse et à peindre ou teindre la structure existante en bois;

ATTENDU QUE ce plan-projet ne respecte pas les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement d'implantation et d'intégration architectural* (PIIA);

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2017-053 soit accepté, aux conditions suivantes:

- le bas de la terrasse doit être recouvert d'une paroi en bois similaire au garde-corps;
- la paroi doit être peinte ou teinte de la même couleur que celle du garde-corps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Appui à une
demande à la
CPTAQ - Lot n°
4 912 327

2017-235TM

ATTENDU QUE les propriétaires du lot n° 4 912 327 du cadastre du Québec souhaitent exploiter un gîte touristique au 523, chemin des Bois-Francis Ouest;

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole;

ATTENDU QUE les demandeurs présentent une demande d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QU'une maison unifamiliale isolée est déjà présente sur ce lot et que le gîte serait exploité dans ce même bâtiment;

ATTENDU QUE toute demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit être accompagnée d'une recommandation de la Ville concernée sous forme de résolution motivée;

ATTENDU QU'il existe des emplacements disponibles pour l'activité visée en zone non agricole mais qu'ils ne répondent pas aux besoins des demandeurs considérant la nature du projet;

ATTENDU QU'une telle autorisation n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles du milieu, n'aurait aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu, ne porterait nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et ne générerait aucun effet d'entraînement;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à permettre l'ouverture d'un gîte touristique sur le lot n° 4 912 327 du cadastre du Québec;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'utilisation du sol prévue par cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2017-236TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Plan-projet de rénovation au 4015, boulevard Frontenac Ouest** (Recommandation n° 2017-062);
- **Plan-projet de construction au 3520, boulevard Frontenac Ouest** (Recommandation n° 2017-063);
- **Plan-projet d'abattage d'arbre au 467, rue Dubé** (Recommandation n° 2017-066);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 12 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Service de coupe
de foin - Saison
2017

2017-237TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux relatifs au Service de coupe de foin pour la saison 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix au kilomètre	Tarif horaire	Total
Déneigement M.C.	67,00 \$	74,00 \$	7 684,20 \$
Forfaits Renaud Doyon	67,55 \$	80,00 \$	7 855,13 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Déneigement M.C.**, les travaux relatifs au service de coupe de foin, ainsi que des travaux de fauchage intensif et de débroussaillage pour la saison 2017 selon les prix unitaires déposés, le tout représentant des déboursés totaux anticipés de 7 684,20 \$ taxes en sus, payables à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Fourniture de
matériaux
granulaires

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Produits	Soumissionnaires	Montants
CG-14	Couillard Construction ltée	Prix divers
	Gravière GNVR inc.	Prix divers
MG-56	Excavation Maggy inc.	Prix divers
MG-20	Couillard Construction ltée	Prix divers
	Couillard Construction ltée <u>ou</u> Pavage Centre Sud du Québec	Prix divers
MG-20B	Excavation Maggy	Prix divers

2017-238TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Gravière GNVR inc., Excavation Maggy inc. et Couillard Construction Limitée le contrat de fourniture de matériaux granulaires (CG-14, MG-56, MG-20 et MG-20B), selon les modalités suivantes :

Produit	Option transport	Quantité	Soumissionnaire	Prix
CG-14	AVEC	6 000 tm	Gravière GNVR inc.	9,57 \$ / tm
MG-56	SANS	2 000 tm	Excavation Maggy inc.	8,86 \$ / tm
MG-20	SANS	2 000 tm	Couillard Construction ltée	9,95 \$ / tm
MG-20B	SANS	1 000 tm	Excavation Maggy inc.	8,48 \$ / tm

QUE les déboursés anticipés à environ 103 520 \$ taxes en sus, soient payables à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018, de même qu'à partir de divers règlements d'emprunt;

QUE le contrat soit accordé pour une période de 12 mois expirant en juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Fourniture de
matériel de
signalisation
routière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de matériel de signalisation routière;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2017-239TM

Soumissionnaires	Montants
9030-5814 Québec inc. (Spectralite)	10 090,40 \$
S-Pace Signalétique inc.	10 378,55 \$
Martech Signalisation inc.	11 043,90 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **9030-5814 Québec inc. (Spectralite)**, la fourniture de matériel de signalisation routière pour l'année 2017 selon les prix unitaires déposés pour un déboursé annuel anticipé d'environ 10 090,40 \$ plus taxes, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du mandat
d'architecture
pour la nouvelle
structure
d'accueil du
Stade Desjardins

ATTENDU le projet de réalisation d'une nouvelle structure d'accueil au Stade Desjardins;

ATTENDU la proposition d'honoraires reçue à cet égard de la firme Lemay Côté, architectes, en date du 23 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2017-240TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente le 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme Lemay Côté Architectes, le mandat de réaliser les plans et devis pour la soumission, d'effectuer le suivi pendant l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le projet de construction d'une

nouvelle structure d'accueil au Stade Desjardins, au coût de 9 000 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 603.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Octroi du mandat
d'architecture
pour la piscine de
la Polyvalente de
Thetford Mines

2017-241TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines sera l'hôte des Jeux du Québec à l'été 2018;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et la Commission scolaire en lien avec la gestion de la piscine de la Polyvalente de Thetford Mines;

ATTENDU le projet de conception et de construction d'un escalier et l'aménagement sommaire des espaces disponibles au sous-sol de la piscine municipale située à la Polyvalente de Thetford;

ATTENDU la proposition d'honoraires reçue de la firme AG Architecte inc. en date du 5 avril 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme AG Architecte inc., le mandat de réaliser les plans et devis pour soumission, d'effectuer le suivi pendant l'appel d'offres et la surveillance des travaux, pour le projet de conception et de construction d'un escalier et l'aménagement sommaire des espaces disponibles au sous-sol de la piscine municipale située à la Polyvalente de Thetford, au montant de 5 589,15 \$, taxes applicables en sus, payable à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Fourniture de
sacs à ordures en
papier recyclé
compostable

2017-242TM

ATTENDU QUE la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de sacs à ordures en papier recyclé compostable;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Vivaco Groupe Coopératif	58 110 \$
Distribution Ricky Turmel	59 930 \$
Centre de rénovation Paré (Rona)	64 090 \$
Gestion Benoît Guillemette	75 270 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Vivaco Groupe Coopératif** la fourniture 13 000 paquets de 10 sacs à ordures en papier recyclé compostable de marque SAC AU SOL, doublés de cellulose naturelle afin d'empêcher les fuites, d'une capacité d'environ 7 litres et de dimensions 12 x 7 x 4 pouces, au prix soumis par paquet de 4,47 \$ taxes en sus, pour un déboursé total de 58 110 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

13 - **RESSOURCES FINANCIÈRES**

14 - **GREFFE**

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1-
Demande
d'autorisation

ATTENDU QUE la Ville souhaite réaliser un projet d'agrandissement du parc industriel Henri-Therrien;

pour milieu
humide - Parc
industriel Henri-
Therrien

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, une partie d'un milieu humide doit être détruite et, pour ce faire, une autorisation doit être obtenue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

2017-243TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'autorisation pour la perte d'une partie du milieu humide situé à proximité du parc industriel Henri-Therrien auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Résolution -
Entente
intermunicipale
globale progiciel
GOcité

ATTENDU QUE les droits de propriété intellectuelle sur toute version ancienne, actuelle ou future du progiciel GOcité incluant l'ensemble de ses composantes et documents d'accompagnement, appartiennent aux Villes de Longueuil, Sherbrooke, Victoriaville, Thetford Mines et Saint-Eustache (les Villes propriétaires);

ATTENDU QUE GOcité est une marque de commerce enregistrée;

2017-244TM

ATTENDU QUE les Villes propriétaires ont conclu par le passé différentes ententes intermunicipales concernant le développement du progiciel GOcité et pour gérer l'adjudication d'un contrat de service avec un fournisseur chargé de l'entretien et de l'évolution de la technologie;

ATTENDU QUE les Villes propriétaires conviennent de la nécessité de conclure une entente intermunicipale générale concernant le progiciel GOcité, afin d'assurer la protection des droits d'auteur du progiciel et d'établir certaines règles visant sa commercialisation;

ATTENDU QUE cette entente remplace toutes ententes précédentes entre les Villes propriétaires;

ATTENDU QUE les Villes propriétaires ont conclu l'Entente intermunicipale concernant l'appel d'offres de services professionnels relatifs au progiciel GOcité dont l'objet est de confier à la Ville de Sherbrooke en 2017 le rôle de ville mandataire pour effectuer la procédure d'appel d'offres nécessaire pour connaître les prix du marché et adjuger le contrat, le cas échéant;

ATTENDU QUE les Villes propriétaires ont conclu ou conviennent de conclure avec d'autres villes et d'autres municipalités régionales de comté des licences d'utilisation du progiciel GOcité, afin de leur permettre de bénéficier de cette technologie géomatique répondant aux besoins municipaux;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines approuve la nouvelle entente intermunicipale entre les Villes propriétaires visant à assurer la protection des droits d'auteur du progiciel GOcité et à établir certaines règles visant sa commercialisation;

QU'elle autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale globale;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, ou en son absence le technicien en géomatique, soit nommé sur le comité intermunicipal formé en application de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Autorisation de
signature -
Entente
intermunicipale
pour délégation
et ville
mandataire pour
le progiciel
GOcité

2017-245TM

ATTENDU QU'en 2012, une entente intermunicipale est intervenue entre les Villes propriétaires visant, entre autres, à établir le processus d'appel d'offres pour la fourniture de services d'un consultant ayant pour mandat l'entretien, le support, l'évolution technologique, le développement et la commercialisation du progiciel GOcité;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2012, la Ville de Sherbrooke a, au nom des villes propriétaires, adjudgé le contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. (résolution C.M. 2012-8726-00) pour une période de 3 ans;

ATTENDU QUE ce contrat de services a été prolongé d'une période supplémentaire de 2 ans (résolution C.M. 2015-1272-00) conformément à l'appel d'offres 2012-005 et qu'il vient à échéance le 14 octobre 2017;

ATTENDU QUE les technologies GOcité sont indispensables pour la gestion municipale;

ATTENDU QUE ces dernières années, plusieurs villes et MRC ont acheté les droits d'utilisation du progiciel GOcité et qu'il est également nécessaire d'assurer l'entretien, le support et l'évolution dudit progiciel dans ces villes et MRC clientes;

ATTENDU QU'il y a lieu de retourner en appel d'offres pour redéfinir les modalités d'adjudication du contrat et confier à la Ville de Sherbrooke le rôle de ville mandataire pour réaliser la procédure d'appel d'offres visant la fourniture de services professionnels en géomatique pour l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité;

ATTENDU QUE le nouveau contrat de services professionnels sera valide pour une période de 3 ans avec une option de renouvellement de 2 ans supplémentaire;

ATTENDU QUE l'appel d'offres n'engage aucunement les villes propriétaires financièrement;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal, autrefois partie au contrat, a signifié aux Villes propriétaires son intention de se retirer de toute entente intermunicipale visant le progiciel GOcité;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines approuve la nouvelle entente intermunicipale entre les Villes propriétaires visant à obtenir des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour assurer l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité pour une période de trois ans avec une option de renouvellement supplémentaire de deux ans ou avec deux options de renouvellement de deux ans supplémentaires si le projet de loi 122 entre en vigueur avant l'adjudication du contrat;

QU'elle confie à la Ville de Sherbrooke le mandat de réaliser la procédure d'appel d'offres incluant les addendas, le cas échéant, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à sa *Politique de gestion contractuelle* et à sa *Politique sur l'attribution des contrats de services professionnels* notamment quant à l'approbation du système de pondération et d'évaluation des offres et à la nomination des membres du comité de sélection;

QU'elle délègue à la Ville de Sherbrooke le soin d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix selon l'option ou les options retenues, le cas échéant, suivant la réception d'une résolution à cet effet des Villes propriétaires parties à l'entente qui souhaitent s'engager;

QU'elle autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale de délégation;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, ou en son absence le technicien en géomatique, soit nommé sur le comité intermunicipal formé en application de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-
Autorisation pour
prolongement du
contrat GOcité
avec Fujitsu
Conseil

ATTENDU QUE le 15 octobre 2012, la Ville de Sherbrooke a, au nom des Villes propriétaires soit les Villes de Longueuil, Sherbrooke, Saint-Eustache, Victoriaville, Thetford Mines et l'Arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal, adjugé le contrat de services professionnels relatif à l'entretien, au support, aux améliorations et à la commercialisation du progiciel GOcité à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. (résolution C.M. 2012-8726-00) pour une période de 3 ans;

2017-246TM

ATTENDU QUE ce contrat de services a été prolongé d'une période supplémentaire

de 2 ans (résolution C.M. 2015-1272-00) conformément à l'appel d'offres 2012-005 et qu'il vient à échéance le 14 octobre 2017;

ATTENDU QUE les Villes propriétaires, à l'exception de l'Arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal qui a signifié son intention de se retirer de toute entente intermunicipale visant le progiciel GOcité, sont actuellement en processus d'appel d'offres visant à obtenir des services professionnels pour l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité pour une durée maximale de 8 ans, incluant les options de renouvellement du contrat;

ATTENDU QU'il est préférable que le nouveau contrat débute le 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des Villes propriétaires de manière à faciliter la transition possible entre les deux fournisseurs et à simplifier l'application des délais et des paiements pour toutes les villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise la Ville de Sherbrooke à prolonger le contrat de services professionnels relatif à l'entretien, au support, aux améliorations et à la commercialisation du progiciel GOcité adjugé à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. venant à échéance le 14 octobre 2017 pour une période additionnelle de deux mois et demi soit jusqu'au 31 décembre 2017;

QU'elle autorise le paiement des honoraires selon les taux unitaires et/ou forfaitaires indiqués au bordereau de prix le tout, conformément aux documents contractuels conservés au dossier C.M. 2012-8726-00 des archives municipales de la Ville de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

18.1-
Autorisation de
signature des
permis et
constats
d'infraction aux
inspecteurs

2017-247TM

ATTENDU le transfert des dossiers environnementaux au Service d'urbanisme;

ATTENDU la nécessité de donner le pouvoir aux inspecteurs en bâtiments de signer et d'émettre des constats d'infraction pour les règlements suivants :

- Règlement n° 31 concernant l'accès à la voie publique et le comblement de fossés
- Règlement n° 124 concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Règlement n° 143 concernant le captage des eaux souterraines;

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission du Service d'urbanisme en date du 10 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE les employés suivants du Service d'urbanisme soient autorisés à compter de ce jour à signer les permis et à émettre, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction dans le cadre de l'application du *Règlement concernant l'accès à la voie publique et le comblement de fossés* (Règlement n° 31, tel qu'amendé), du *Règlement concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Règlement n° 124, tel qu'amendé) et du *Règlement concernant le captage des eaux souterraines* (Règlement n° 143):

- Mme Gina Turgeon, directrice du Service d'urbanisme;
- M. François Dussault, chef de la Division permis et inspection;
- M. Dominic Paradis, inspecteur en bâtiment;
- M. Claude Pelletier, inspecteur en bâtiment;
- M. Philippe Samson, inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°
629 (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 629 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 juin 2017;

2017-248TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 629 intitulé « **Règlement pour amender le *Règlement numéro 12* constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Thetford Mines et plus particulièrement en regard de sa composition, de la durée du mandat de ses membres et de la notion de quorum** » soit adopté, comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
630 (rénovation
de façades)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 630 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné le 5 juin 2017;

2017-249TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 630 intitulé *Règlement afin de créer un programme d'aide financière pour la rénovation des façades des immeubles du secteur commercial de la rue Notre-Dame*, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
projet de
règlement n°
2017-64-PU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement pour amender le Règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA située au sud de la rue Jalbert Est à même l'aire d'affectation industrielle IB soit adopté et que le numéro 2017-64-PU lui soit attribué;

2017-250TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le 13 juillet 2017, à 9h30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
projet de
règlement n°
2017-66-PU

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement amendant le Plan d'urbanisme en agrandissant l'aire d'affectation industrielle de type IA située en bordure de la rue du Parc à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA soit adopté et que le numéro 2017-66-PU lui soit attribué;

2017-251TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le 13 juillet 2017, à 9h30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
projet de
règlement de
concordance n°
2017-129-Z

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement de concordance pour amender le Règlement de zonage numéro 148 dans le but d'agrandir la zone 2204R à même la zone 2212I soit adopté et que le numéro 2017-129-Z lui soit attribué;

2017-252TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le 13 juillet 2017, à 9h30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
projet de
règlement de
concordance n°
2017-131-Z

2017-253TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 1013I à même la zone 1011R soit adopté et que le numéro 2017-131-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le 13 juillet 2017, à 9h30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h58.

La greffière, Edith Girard

La conseillère Hélène Martin,
mairesse suppléante

EG/mcj